

Nous sommes appelés catholiques romains pour montrer que nous sommes unis au véritable successeur de saint Pierre, l'évêque de Rome, et qu'en conséquence nous sommes membres de la véritable église apostolique.

Quels sont les successeurs des autres Apôtres ?

Les successeurs des autres Apôtres sont les évêques de la sainte Eglise catholique.

Nous savons que les Apôtres étaient évêques, parcequ'ils pouvaient consacrer d'autres évêques, ordonner des prêtres et administrer la confirmation —pouvoirs qui n'appartiennent qu'aux évêques.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il fondé son Eglise ?

Jésus-Christ a fondé son Eglise pour enseigner, gouverner, sanctifier et sauver tous les hommes.

L'Eglise fondée par Jésus-Christ a donc le pouvoir et la mission : 1° « d'Enseigner » la religion ; 2° « de Gouverner » dans les choses qui concernent le salut des âmes ; 3° « de Sanctifier les hommes, » c'est-à-dire, les rendre bons ; 4° « de Sauver » tous ceux qui désirent l'être.

Tous les hommes sont-ils obligés d'appartenir à cette Eglise unique de Jésus-Christ ?

Oui, tous les hommes sont obligés d'appartenir à cette Eglise unique fondée par Jésus-Christ, et quiconque sait que l'Eglise catholique est la vraie Eglise et refuse d'y appartenir ne peut pas être sauvé !

Celui qui sait que la religion catholique est la vraie religion et qui ne l'embrasse pas, ne peut entrer au ciel. Si quelqu'un qui n'est pas catholique, doute que l'église à laquelle il appartient soit la véritable Eglise, il doit éclaircir ses doutes, chercher la véritable Eglise et y entrer ; car s'il continue à vivre dans le doute, il devient semblable à celui que des considérations humaines empêchent d'entrer dans la véritable Eglise quoiqu'il la connaisse.

De même, celui qui doute et qui craint d'examiner la religion qu'il professe de peur d'en découvrir la fausseté et d'être convaincu de la vérité de la foi catholique, ne peut être sauvé.

Qu'advient-il d'un non-catholique qui croit fermement que l'église à laquelle il appartient est la véritable église, et qui n'a jamais eu, même dans le passé, le plus léger doute sur ce fait ?

S'il a été baptisé d'une manière valide et s'il n'a jamais péché mortellement, il sera sauvé ; parceque, se croyant membre de la vraie Eglise, il a fait tout en son pouvoir pour servir Dieu suivant ses lumières et les dictées de sa conscience. Mais son salut sera beaucoup plus difficile s'il a commis un péché mortel. Le péché mortel, une fois commis, souille l'âme tant qu'il n'a pas été pardonné, et comment sera-t-il pardonné à un non-catholique ? Ce ne sera pas par le sacrement de pénitence, puisque le protestant ne va pas à confesse ; et s'il y va, son ministre, qui n'est pas prêtre, n'a pas le pouvoir de lui pardonner ses péchés. Sait-il que sans la confession il lui faut faire un acte de contrition parfaite pour obtenir le pardon de ses péchés, et cet acte, peut-il le faire aisément ? Ce que nous appelons contrition n'est généralement qu'une contrition imparfaite, c'est-à-dire le chagrin d'avoir offensé Dieu parceque nous craignons d'aller en enfer ou de perdre le ciel. Si un catholique, avec le secours de toutes les grâces qu'il a reçues dans les sacrements, trouve qu'il est difficile de faire un acte de contrition parfaite, c'est-à-dire de se repentir de ses péchés uniquement pour l'amour de Dieu qui est souverainement bon, un protestant qui n'a pas reçu de telles grâces le fera beaucoup plus difficile-